



Agence immobilière défailante envers le propriétaire

Par Domi1200

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison et j'ai décidé de passer par une agence immobilière pour la louer.

Lorsqu'en j'ai reçu l'état des lieux de sortie (je n'étais pas présent), j'ai constaté que l'agence y avait intégré des photos. Leur problème c'est que ces photos sont identiques à celles qui avaient déjà été intégrées à l'état des lieux d'entrée. Lorsque je leur demande de refaire l'état des lieux de sortie (en supprimant les photos non valables et/ou en reprenant des photos plus récentes) ils refusent en m'indiquant que le document est contractuel et donc non modifiable.

Je ne suis pas d'accord avec leur état des lieux car si je constate par la suite par moi même qu'il y a des dégradations, les photos de l'EDLS vont me contredire et je n'aurai aucun recours.

Que puis je faire ? L'agence a produit des faux documents et cela peut il tomber sous le coût de la loi ? Si oui, laquelle ?

En complément, il y a une dégradation qui a été constaté lors de l'EDLS (trace de brûlure sur le plan de travail). Quand je leur demande de quelle manière procéder pour qu'ils prennent en charge les réparations, ils m'indiquent que le bail était de courte durée (mois d'un an), sans dépôt de garantie et sans assurance détérioration immobilière...

Le locataire a bien versé un dépôt de garantie à l'agence lorsqu'il est entré dans le logement (il me l'a confirmé lui même). Ce dépôt n'est il pas justement là pour palier à ce genre de dégradation ? Si oui, comment forcer l'agence à ce qu'elle fasse son travail et prenne en charge les réparations ?

Merci d'avance